Département du Pas-de-Calais

Arrondissement de BETHUNE

Extrait du Registre des Délibérations

du Conseil Communautaire

-ooOoo---

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

Le mardi 22 septembre 2026, à 19 H 00, le Conseil Communautaire s'est réuni, à la salle Olof Palme de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 16 septembre 2026, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, LEMOINE Jacky, DEROUBAIX Hervé, SCAILLIEREZ Philippe, MACKE Jean-Marie, CARRÉ Nicolas, DAGBERT Julien, THELLIER David, DEPAEUW Didier, MARIINI Laëtitia, DE CARRION Alain, IDZIAK Ludovic, MARCELLAK Serge, BASSOM Françoise, BECUWE Pierre, BIALON Perrine, CASTELL Jean-François, COCQ Bertrand, DARRAS Sébastien, DECOURCELLE Catherine, DELBECQUE Benoît, DUBY Sophie, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, FIGENWALD Arnaud, GAQUÈRE Raymond, GIBSON Pierre-Emmanuel, JOMBART Simon, JURCZYK Jean-François, LECLERCQ Odile, LOISON Jasmine, MULLET Rosemonde, OPIGEZ Dorothée, POIRÉ Laurent, ROBIQUET Tanguy, ROSE Sylvie, STACH Grégory, ALLOUCHERIE Sandrine, ANTKOWIAK Corinne, BAJEUX Alain, BAJEUX Samuel, BARROIS Alain, BAUVAIS-TASSEZ Sylvie, PRUVOST Stéphanie, BERTOUX Maryse, BLOCH Karine, BLOQUET Perrine, BOMMART Émilie, BOQUILLON Marcel, BOULART Annie, BRAEM Christel, BRÉHON Jean-Charles, BURMER Véronique, CLERBOUT Jacqueline, CLAIRET Dany, CRETEL Didier, DEBAECKER Olivier, DELEPINE Michèle, DÉON Fabrice, DERAMAUX Martine, DESSE Jean-Michel, DIA Fatimata, DIERS Véronique, DOMART Sylvie, DUBART Alain-Eric, DUBOIS Bruno, DUBOIS Carole, DUCROCQ Alain, DUHAUT Mickael, DUMUR Lucile, ÉLAZOUZI Hakim, ÉRALDI Raphaël, ÉVRARD Jules, FLAHAUT Karine, FRAPPÉ Thierry, GAROT Line, GAUTIER Odile, GLUSZAK Franck, HANNEBICQ Franck, HARLÉ Martine, HENNEBELLE André, HERTOGH Chloé, HEUGUE Éric, CARLIER Marie-Ange, HUCHETTE Clément, KWARTNIK Pierre, LECOMTE Alexis, LEGAY Stéphanie, LEGRAND Jean-Michel, LEROUX David, LEVEUGLE Emmanuelle, LOISEAU Ginette, LOISEL Peggy, MAESEELE Alexandre, MAHAUT Jurgen, MALADRY Blandine, MARLES Michel, MASSART Yvon, MONTEWIS Arnaud, MOREAU Mason, MORIEN Patrick, PAJOT Ludovic, PATOUX Gauthier, PATOUX Joël, PÉREIRA Fabrice, PHILIPPE Danièle, PONCHANT Béatrice, PREIN Eric, PRUD'HOMME Sandrine, PRUVOST Marcel, ROUSSEL Bruno, SCALONE Jean-Pascal, SÉBERT Géraldine, SWITALSKI Jacques, TAVERNIER Delphine, THIRY Steven, TOURBIER Laurie, VERDOUCQ Gaëtan, VERWAERDE Patrick, VIVIER Ewa, VOISEUX Dominique, WILLERY Ludovic, ZAJAC Monique

PROCURATIONS :

SOUILLIART Virginie donne procuration à THELLIER David, FOUCAULT Grégory donne procuration à STACH Grégory, PETIT Céline donne procuration à MARIINI Laëtitia, COURTIN Samuel donne procuration à LEMOINE Jacky, CRESPEL Bérengère donne procuration à MAHAUT Jurgen, DA SILVA Franck donne procuration à LECLERCQ Odile, DEBAS Gregory donne procuration à DE CARRION Alain, DESCAMPS Nicolas donne procuration à LOISEL Peggy, DISSAUX Thierry donne procuration à DOMART Sylvie, DUMONT Gérard donne procuration à DAGBERT Julien, LECOCQ Bernadette donne procuration à BARROIS Alain, LEMATTRE Florence donne procuration à BOSSART Steve, RENAUT Cédric donne procuration à MAESEELE Alexandre, SGARD Alain donne procuration à MACKE Jean-Marie

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

CARINCOTTE Annie-Claude, DEBUSNE Emmanuelle, DELECOURT Dominique, DELPLACE Jean-François, DERICQUEBOURG Daniel, FLAHAUT Jacques, HERBAUT Emmanuel, PÉDRINI Lélio, PICQUE Arnaud, PRÉVOST Denis, TRACHÉ Bruno, WILLEMAND Isabelle, YVAIN Dominique

Monsieur PATOUX Gauthier est élu Secrétaire,

La séance est ouverte,

Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

N° 2026/CC172.

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
22 septembre 2026

COMMERCE ET ARTISANAT

APPEL A PROJETS A DESTINATION DES ASSOCIATIONS COMMERCIALES ET UNIONS DE COMMERCANTS ET ARTISANS DESIGNATION DES LAUREATS ET VERSEMENT DES SUBVENTIONS

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Priorité n°3 : Garantir le « bien-vivre ensemble » et la proximité sur l'ensemble du territoire.
Enjeu : Assurer un maillage de commerces et de services de proximité.

Par délibération n° 2026/CC013 du 10 février 2026, le Conseil Communautaire a autorisé le lancement d'un appel à projets à destination des unions commerciales, associations regroupant des commerçants, et artisans implantés sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane ayant pour objectif des actions collectives innovantes d'animation, d'attractivité et de communication commerciales favorisant la dynamique d'un centre-ville, centre-bourg ou quartier.

Les projets doivent s'inscrire dans une démarche innovante sur un des sujets suivants :

- attractivité commerciale : Organiser des événements ou animations originales (théâtre de rue, spectacles, ateliers interactifs, jeux de piste thématiques...) pour inciter la population à fréquenter le centre-ville ou les quartiers concernés.
- communication digitale : Créer des campagnes numériques ou des outils innovants (application mobile, vitrines connectées, parcours interactifs) pour promouvoir l'image des commerçants et artisans locaux. - expérience client améliorée : Mettre en place des dispositifs pour faciliter l'accès aux commerces et/ou améliorer l'expérience d'achat.
- circuits courts & production locale : Valoriser et organiser des marchés, rencontres, ou animations autour des producteurs locaux et des artisans, en promouvant le développement durable et l'économie circulaire.
- des solutions mutualisées pour la logistique (livraison groupée, stock partagé, plateforme commune de vente en ligne).

Une attention particulière est portée aux projets valorisant la production locale, les circuits-courts, le développement durable, et/ou impliquant à la fois commerçants-artisans non-sédentaires et sédentaires.

Les projets retenus peuvent bénéficier d'une subvention et d'une mise en lumière sur les supports de communication de la Communauté d'Agglomération, les actions sélectionnées étant subventionnées à hauteur de 80 % des dépenses éligibles TTC, la subvention étant plafonnée à hauteur de 5000 € par action retenue.

Le jury peut décider unanimement de l'attribution d'une prime « coup de cœur du jury » de 2 000 € maximum, plafonnée au coût de l'action.

10 candidatures ont été reçues dans le cadre de l'appel à projets et le jury de sélection ad hoc s'est réuni le 19 août 2026.

L'étude des dossiers de candidatures a permis de retenir 9 opérations :

Association	Ville	Intitulé de l'action	Montant de la subvention
La Maison du commerce, de l'artisanat, de la prestation de services	Béthune	Le Printemps du béthunois Brocante-Vintage Artisans - Créateurs	5 000,00 €
Ass. du quartier de la gare de Béthune	Béthune	Un Noël magique au quartier de la gare	1 144,00 €
Ass. Barlinoise des artisans et commerçants	Barlin	Barlin et ses alentours ont un incroyable talent	1 440,00 €
Comité des fêtes Camblain - La Ferté	Camblain - Chatelain	Marché des créateurs	1 000,00 €
Comité de foire de Norrent-Fontes	Norrent-Fontes	Village en fête / Foire commerciale	5 000,00 €
Annezin en fêtes	Annezin	Spécial coupe du monde 2026	1 671,52 €
Les Vitrines Béthunoises	Béthune	Programme Cashback	5 000,00 €
Verquin Dynamique	Verquin	Verquin en fêtes - Le village des défis et des saveurs	5 000,00 €
Union Professionnelle Auchelloise	Auchel	Le Grand Quiz de L'UPA	4 640,00 €
Coup de cœur du Jury	Union professionnelle Auchelloise		2 000,00 €
Total			31 895,52 €

Il est donc demandé à l'Assemblée d'attribuer les aides financières correspondantes aux bénéficiaires repris au tableau ci-dessus et d'autoriser le Président, le Vice-président délégué ou la Conseillère déléguée à signer toutes les pièces s'y rapportant. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

Sur proposition de son Président,
Le Conseil communautaire,
A la majorité absolue,

ATTRIBUE les aides financières correspondantes aux bénéficiaires repris dans le tableau ci-dessus dans le cadre de l'appel à projets à destination des associations commerciales et unions des commerçants et artisans.

AUTORISE le Président, le Vice-président délégué ou la Conseillère déléguée à signer toutes les pièces s'y rapportant.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,
Pour extrait conforme,
Par délégation du Président,
Le Vice-président délégué,

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : 28 SEP. 2026

Et de la publication le : 29 SEP. 2026
Par délégation du Président,
Le Vice-président délégué,

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BÉTHUNE-BRUAY – RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LECONTE Maurice

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BÉTHUNE-BRUAY – RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LECONTE Maurice